

Le LIVRE
NOIR
des VIOLENCES
SEXUELLES

D^{re} Muriel Salmona

**Le LIVRE
NOIR
des VIOLENCES
SEXUELLES**

3^e édition

DUNOD

Collaboration éditoriale : Manuel Leonetti

<p>Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.</p> <p>Le Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements</p>	<p>d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.</p> <p>Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).</p>
--	--



© Dunod, 2022 pour la 3^e édition
11, rue Paul Bert, 92240 Malakoff
www.dunod.com

ISBN 978-2-10-082583-7

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2^e et 3^e a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

À Jean-Pierre, mon mari qui, avec un amour inconditionnel, a toujours cru en moi, m'a accompagnée, soutenue et aidée dans tous mes combats et projets, et qui a été un premier lecteur assidu et un correcteur hors pair de cet ouvrage. Nos échanges passionnants, son questionnement, sa sensibilité et son exigence intellectuelle ont nourri en permanence mon travail de recherche et d'élaboration, je ne le remercierai jamais assez, avec tout mon amour.

À mes enfants Laure, Maud et Rémy, et leurs conjoints Théo et Marine, pour leur amour, leurs qualités humaines, leur aide précieuse et leur soutien indéfectible, j'ai avec eux et pour eux puisé la force de me battre avec acharnement pour leur construire un monde meilleur plus authentique, un monde d'amour où ils puissent se réaliser pleinement et être heureux, j'espère y être un peu arrivée, avec tout mon amour.

Et avec une mention spéciale à mes adorables petits-enfants pour tout le bonheur lumineux, l'émerveillement et l'espoir qu'ils nous apportent depuis leur naissance, et à leurs merveilleux parents, avec tout mon amour.

À ma mère, récemment décédée, qui, à peine sortie de l'adolescence a dû se dévouer toute sa vie, jour après jour, pour des proches gravement malades, tous fracassés par de lourdes histoires émaillées de violences, en hommage à sa mémoire.

À mon père et à ma tante décédés prématurément, à tous ceux disparus trop tôt dans nos familles, avec une pensée particulière pour tous ceux qui ont été déportés et assassinés par les nazis, en hommage à leur mémoire.

À tous ceux et celles qui m'ont accompagnée, conseillée et soutenue dans mes recherches et mon combat, je les remercie pour leur confiance, à tous mes amis, mes collègues, à tous les membres de l'association Mémoire Traumatique et Victimologie, à toutes celles et ceux qui militent au sein d'institutions ou d'associations amies, sur les réseaux sociaux du web et à celles et ceux qui s'engagent par leurs actions, écrits, documentaires, productions artistiques pour un monde plus juste, un monde d'égalité et de droits.

À tous mes patients victimes de violence,

Je veux par ces pages vous rendre hommage à toutes et à tous, et saluer votre force et votre incroyable courage. Je tiens aussi à vous remercier pour cette longue route que nous avons parcourue ensemble depuis près de 20 ans et qui nous a tant appris.

Ma plus grande récompense a toujours été ce moment magique, lors d'une psychothérapie où dans une rencontre avec vous-même, vous vous voyez tel · le · s que vous êtes, débarrassé · e · s de cet état de terreur permanent directement issu des violences, libéré · e · s des actes et des propos destructeurs des bourreaux qui vous colonisaient, et de toutes les phrases assassines, les injustices et les trahisons de tous ceux qui auraient dû vous aider ; où enfin « vous ne mourez plus à vous-mêmes », vous retrouvez libres, libres d'exister, de vivre votre vie, d'aimer, de construire et de créer.

À toutes les victimes de violence,

Puisse cet ouvrage être un miroir le plus fidèle possible où vous pourrez vous reconnaître, vous sentir un peu moins seul · e · s et retrouver votre

dignité et votre valeur. Un ouvrage qui témoignera de votre calvaire, de votre courage et de votre combat, et qui, je l'espère, vous donnera de l'espoir. La violence est un scandale, un instrument d'oppression et de destruction qu'il faut dénoncer encore et encore... Et l'abandon où sont laissées les victimes de violence est une honte dont il faut s'indigner encore et encore... Toutes et tous ensemble nous devons lutter pour vous, pour une société plus juste et solidaire qui ne laissera plus une seule victime sans soin, sans protection, sans justice et sans réparation.

À la regrettée Alice Miller, à celle qui, inlassablement, a témoigné de la souffrance de tous les enfants battus, terrorisés, humiliés, abandonnés et qui a été leur porte-voix pour « abattre le mur du silence – pour rejoindre l'enfant qui attend ». À celle qui, la première, a mis en lumière la reproduction sans fin d'une violence que la société ne veut pas voir, ni entendre, et qui nous a délivré un formidable message d'espoir : il est possible d'échapper à cet engrenage, en prenant conscience des conséquences des maltraitances des enfants sur la vie de l'adulte.

*À toutes les féministes qui, les premières, nous ont ouvert la voie pour dénoncer les violences sexuelles, leur fréquence, leur gravité et leur impact, pour lutter contre leur impunité, et pour en faire une analyse politique en tant qu'outil de domination et d'oppression.
Je leur rends à toutes hommage.*

À vous toutes et tous, cet ouvrage est dédié.

Bourg-la-Reine, juin 2022,

Muriel SALMONA

TABLE DES MATIÈRES

Préface à la troisième édition	XV
Témoignage	LI
Introduction	1
Lettre d'une victime aux professionnels qui prennent en charge les victimes de violence	33
1. LA RÉALITÉ DES VIOLENCES SEXUELLES ET DE LEURS CONSÉQUENCES	37
Les chiffres noirs des violences sexuelles	37
<i>Des chiffres considérables</i>	43
<i>Les chiffres vertigineux de violences sexuelles commises sur les enfants</i>	49
Les violences sexuelles, ou comment commettre un crime en toute impunité !	54
<i>Les violences sexuelles au regard de la loi</i>	55
<i>Les systèmes prostitutionnels et pornographiques encore trop considérés comme un « mal nécessaire »</i>	68
<i>Violences sexuelles commises sur les enfants : un silence assourdissant</i>	77
<i>La longue marche vers la protection de l'enfance</i>	84
<i>Des conséquences gravissimes</i>	85
<i>Le poids des stéréotypes et des fausses représentations</i>	89
Les violences, un non-sens traumatisant	94
<i>La contagion empathique</i>	94
<i>L'anesthésie émotionnelle</i>	95
<i>Une définition de la violence</i>	95
<i>La mémoire traumatique, menace de mort psychique</i>	97
<i>Le besoin de vérité</i>	98
<i>Solinge, Pia Divoka</i>	103
2. LA FABRIQUE DES PSYCHOTRAUMATISMES	107
<i>La mémoire traumatique et la dissociation à l'œuvre</i>	
Comprendre les mécanismes à l'origine des psychotraumatismes	107
<i>Les conséquences neurobiologiques</i>	108

<i>Le modèle clinique et théorique</i>	109
<i>La réaction émotionnelle normale face à un danger</i>	110
<i>La sidération du psychisme</i>	112
<i>Le risque vital cardio-vasculaire et neurologique</i>	114
<i>Un mécanisme de sauvegarde : la disjonction</i>	115
La mémoire traumatique : une machine infernale à remonter le temps	117
<i>Une bombe émotionnelle prête à exploser à tout moment</i>	119
<i>Des émotions, des sensations incontrôlables et incompréhensibles</i>	122
<i>Une mémoire traumatique colonisatrice</i>	126
<i>La mémoire traumatique chez les très jeunes enfants</i>	128
La dissociation traumatique, ou comment on devient étranger à soi-même	130
<i>Le danger de dépersonnalisation et d'amnésie</i>	134
<i>Le danger de décorporalisation</i>	139
<i>Les victimes dissociées, proies de choix pour les prédateurs</i>	141
<i>La dissociation, un risque de banalisation des violences</i>	142
<i>L'anesthésie émotionnelle, un phénomène méconnu</i>	143
<i>L'anesthésie émotionnelle au service des agresseurs</i>	146
Les stratégies de survie des victimes abandonnées à elles-mêmes	147
<i>L'hypervigilance, les conduites d'évitement et de contrôle</i>	147
<i>Un handicap pour la vie personnelle, professionnelle et sociale</i>	149
<i>L'impact des violences éducatives</i>	150
<i>Un état d'alerte perpétuel : l'évitement des réminiscences</i>	151
<i>Des troubles logiques et cohérents</i>	154
<i>Les enfants, des victimes durablement traumatisées</i>	155
<i>Le syndrome de Stockholm</i>	159
<i>Le formatage des victimes : un piège durable</i>	159
<i>Les conduites dissociantes anesthésiantes : ou comment éteindre à tout prix la mémoire traumatique</i>	163
<i>Les conduites dissociantes : des conduites à risque et des mises en danger</i>	168
<i>Exercer des violences, une conduite dissociante catastrophique</i>	171
<i>La reproduction du traumatisme initial</i>	174
<i>Des conduites dangereuses chez les adolescents</i>	176
<i>La dissociation par accumulation de stress</i>	177
<i>L'agresseur traumatisé : un toxicomane aux violences</i>	179
Les autres conséquences psychotraumatiques : ou comment la vie devient un enfer de douleurs et d'échecs	181
<i>Une conséquence catastrophique des viols sur les femmes : la grossesse</i>	183
<i>Des somatisations résistantes aux prises en charge</i>	185
<i>Les conséquences sur la vie affective et familiale</i>	190

<i>Les conséquences sur la sexualité</i>	192
<i>Les conséquences sur les études et la vie professionnelle</i>	198
<i>Les conséquences sur la vie sociale</i>	202
3. LES VIOLENCES : ENTRE DÉNI ET MYSTIFICATION	205
L'imposture des violences présentées comme une fatalité	205
<i>Une sémantique totalitaire</i>	205
<i>Un point aveugle : l'absence de recours à la loi</i>	207
<i>La violence, un outil de domination</i>	209
<i>L'engrenage des violences</i>	210
Des violences impensées jamais dénoncées	212
<i>Une illusion de sécurité</i>	212
<i>Le déni, responsable de la perpétuation des violences</i>	214
Des violences jamais reconnues par le corps médical	217
<i>Vers une reconnaissance des troubles psychotraumatiques</i>	220
<i>Une offre de soins totalement inadaptée</i>	223
Des violences colonisatrices et contaminantes	229
<i>Des victimes durablement traumatisées</i>	230
<i>Anesthésie de la mémoire traumatique</i>	232
<i>La domination, symptôme d'une société inégalitaire qui légitime la violence</i>	234
<i>Le dressage des enfants</i>	237
<i>Les stéréotypes sexistes, banalisation des violences sexuelles</i>	241
Quelles violences sont à l'origine d'une mémoire traumatique ?	244
<i>Les violences psychologiques, ou comment démolir la construction identitaire de quelqu'un</i>	247
Témoignage	255
4. LES VICTIMES DANS TOUS LEURS ÉTATS	259
Entre abandon et solitude	259
<i>Des injustices en cascade</i>	259
<i>Déni et carence de soins</i>	266
<i>Des victimes abandonnées</i>	266
Survivre : un enfer	269
<i>Des victimes durablement traumatisées</i>	269
<i>Des victimes culpabilisées</i>	271
Un discours falsificateur sur les victimes	273
<i>Le retournement de la faute</i>	273
<i>L'escamotage du statut de victime</i>	275
<i>La nécessité d'une meilleure information</i>	276
Le scandale de la victime innocente	277
<i>Des victimes instrumentalisées et sacrifiées</i>	277

<i>Les cinq raisons principales à l'origine de la violence</i>	279
<i>Des victimes démunies, angoissées, en souffrance</i>	282
<i>Quand le psychisme devient un champ de mines</i>	285
Une injustice incroyable	288
<i>Des institutions défaillantes aux dépens des victimes</i>	288
<i>Une justice dans le déni</i>	290
<i>L'impunité des violeurs</i>	294
<i>La mise en cause des victimes</i>	299
<i>Une société complice de l'impunité des violeurs</i>	304
5. L'AGRESSEUR DANS TOUS SES ÉTATS	311
La fabrique d'un agresseur	311
<i>Rappel du mécanisme des conduites dissociantes violentes</i>	311
<i>Les violences exercées sur autrui : un processus sans fin</i>	312
<i>Les phobies d'impulsion : une torture morale</i>	314
<i>Les parents maltraitants et incestueux : la haine des victimes</i>	317
<i>Enfants traumatisés par les scènes de violence conjugale</i>	320
<i>De la nécessité d'une prise en charge adaptée</i>	321
<i>Le processus de rage vengeresse</i>	327
<i>Quand les victimes deviennent bourreaux</i>	328
<i>Comment lutter contre les violences</i>	330
<i>La violence comme antidote de l'angoisse</i>	332
<i>La violence comme instrument d'une société inégalitaire</i>	334
Pourquoi commet-on des violences ?	336
<i>Une violence toujours intentionnelle</i>	336
<i>Typologie des agresseurs</i>	337
<i>L'imposture du « consentement » des victimes</i>	339
<i>Une violence addictive</i>	343
<i>La violence comme exercice d'un privilège</i>	345
<i>Une réserve toujours renouvelée d'agresseurs potentiels</i>	347
<i>Pour une reconnaissance des conséquences de la violence</i>	350
Témoignage	355
6. VIOLENCE IMPENSÉE ET IMPENSABLE	357
<i>Comment y survivre ?</i>	
Comment gérer sa mémoire traumatique sans prise en charge spécifique	357
<i>L'escamotage social des conséquences de la violence</i>	358
<i>Un système de valeurs inique, fondement d'une société inégalitaire</i>	359
<i>La gestion empirique de la mémoire traumatique</i>	361
<i>Le vivier toujours renouvelé de la violence</i>	364
<i>La violence sans limites, une maladie contagieuse</i>	366

<i>Le massacre de M̄y Lai</i>	369
Quelles aides peuvent trouver les victimes ?	
Comment peuvent-elles survivre ?	370
<i>Des victimes vulnérables et incomprises</i>	371
<i>Des symptômes liés aux violences non reconnus comme tels par les soignants</i>	373
<i>La prise en charge psychanalytique des victimes de violences ?</i>	373
<i>L'art, ou comment soulever le voile des illusions</i>	376
<i>L'artiste, producteur d'une vérité qui relie les victimes à la vie</i>	377
<i>L'activité artistique : un atout essentiel pour les victimes</i>	378
<i>Quels antidotes contre les conséquences des violences ?</i>	378
<i>Le danger de tomber sous l'influence d'un agresseur</i>	380
<i>De la nécessité de soins spécialisés</i>	382
7. LA PRISE EN CHARGE ET LE TRAITEMENT	385
<i>Comment désamorcer la mémoire traumatique</i>	
État des lieux	385
<i>Un parcours du combattant</i>	386
<i>Des victimes à nouveau traumatisées sous couvert de soins</i>	388
<i>La violence, un problème de santé publique</i>	390
<i>Quelles ressources pour les victimes ?</i>	393
Le traitement spécialisé	396
<i>La prise en charge dans la durée</i>	401
<i>Un traitement psychothérapique centré sur la mémoire traumatique</i>	405
<i>Rassurer, écouter, expliquer</i>	406
<i>Les devoirs du thérapeute</i>	409
<i>Le travail de reconnexion cortico-émotionnelle</i>	411
<i>La collaboration avec l'entourage</i>	415
<i>Les autres traitements</i>	415
Témoignage	419
Conclusion	423
Pour en savoir plus...	429
Bibliographie	431
<i>Ouvrages</i>	431
<i>Articles</i>	438
<i>Enquêtes, rapports et conventions</i>	450

Préface à la troisième édition

D^r Denis Mukwege, prix Nobel de la paix 2018

Ce *Livre noir des violences sexuelles* de D^{re} Muriel Salmona, psychiatre et spécialiste reconnue en victimologie, est devenu mon livre de chevet.

En développant avec brio les concepts de syndrome post-traumatique, mémoire traumatique, dissociation traumatique, troubles cognitifs, troubles de comportement des victimes, il a dissipé tout un pan de l'ombre épaisse qui couvrait encore, il y a peu, notre connaissance de la victime.

Il m'a permis de comprendre davantage la profonde souffrance des survivant·e·s des violences sexuelles dans nos sociétés patriarcales, où encore aujourd'hui règnent en maîtres la loi du silence, le déni de la violence, l'emprise de l'agresseur, la banalisation du crime, la culpabilisation, la solitude et le rejet de la victime, ainsi que l'impunité.

Quels que soient vos centres d'intérêt, votre discipline, votre sensibilité ou votre profession, je suis persuadé que sa lecture vous

permettra de mieux comprendre une victime en face de vous ou une survivante qui vous consulte.

Ce livre est une contribution substantielle à l'approche de prise en charge holistique des victimes des violences sexuelles telle que nous la développons à l'hôpital et à la Fondation Panzi depuis 20 ans.

C'est la raison pour laquelle la D^{re} Salmona et nous travaillons ensemble à l'amélioration de nos pratiques et menons un plaidoyer à l'échelle internationale pour que la voix des victimes soit entendue, que les auteurs des crimes d'inceste, de viol et de violences sexuelles répondent de leurs actes devant la justice et que les survivant·e·s obtiennent des réparations.

Je vous recommande vivement la troisième édition de ce livre, persuadé qu'elle élargira davantage le nombre de ceux qui y puiseront de la lumière. C'est un sésame, un phare qui éclairera le chemin de celles et ceux, nombreux, qui s'engagent et œuvrent avec détermination pour le changement de nos sociétés en promouvant l'égalité des genres, la sécurité, l'autonomie, la dignité et le pouvoir des femmes.

Denis MUKWEGE,
Bukavu, le 15 septembre 2021.

Avant-propos

Depuis la première parution du *Livre noir des violences sexuelles* en 2013, le bilan de ces neuf années est paradoxal : à la fois désespérant et porteur d'espoir. Désespérant quand, malgré nos combats, on voit année après année les chiffres des violences sexuelles s'aggraver, l'impunité des agresseurs se renforcer, la propagande anti-victimaire, la culture du viol (ensemble de fausses représentations et de stéréotypes sexistes servant à nier et justifier l'agression ainsi qu'à culpabiliser la victime et dédouaner l'agresseur) perdurer, et les victimes, qu'elles soient des adultes ou des enfants, être toujours aussi nombreuses à ne bénéficier d'aucune protection ni de soins spécialisés. Et malgré tout porteur d'espoir, quand on voit, depuis 2017, déferler sans fin, sous de multiples formes, des mouvements de libération de la parole de femmes victimes de violences sexuelles,

inédits par leur ampleur, leur force, leur impact médiatique et leur retentissement international. Ces mouvements ont projeté les violences sexuelles sur le devant de la scène médiatique et politique. Elles sont devenues incontournables, ce qui a permis une diffusion de plus en plus importante et précise de connaissances les concernant auprès du grand public, et une prise de conscience de la gravité de leurs conséquences. Nos efforts d'information ont payé, les conséquences et les mécanismes psychotraumatiques à l'œuvre lors des violences (sidération, dissociation, mémoire traumatique et amnésie traumatique) sont de mieux en mieux connus, comme le montre une de nos enquêtes, menée par Ipsos en 2019, sur les Français et les représentations sur les violences sexuelles.

Or la connaissance de ces mécanismes est un outil formidable pour lutter contre les stéréotypes sexistes et la culture du viol, remettre le monde à l'endroit et rendre justice aux victimes. Depuis 2013, la lutte en faveur des victimes de violences sexuelles a été priorisée à de nombreuses reprises au travers de plans nationaux, d'actions internationales, de résolutions européennes, de projets de lois et de mesures mises en place. Et nos actions militantes ont été mises à l'honneur : le prix Nobel de la paix a été décerné en 2018 au D^r Denis Mukwege et à sa co-lauréate Nadia Murad, survivante et militante yézidie, pour récompenser leurs efforts pour mettre fin à l'usage des violences sexuelles en tant qu'arme de guerre ; en France, les actions de notre association et mes écrits en faveur des victimes de violences sexuelles (dont ce livre) ont été récompensés par la Légion d'honneur en 2018 et le grade de chevalier de l'ordre des Arts et des Lettres en 2022.

Ce sont les mouvements internationaux de libération de la parole #MeToo, et #MeTooInceste en France – *hashtags* nés sur les réseaux sociaux et postés par d'innombrables victimes – qui ont marqué un tournant historique. Ils ont été de puissants porte-voix, de fantastiques briseurs de déni et des catalyseurs pour que de plus en plus de victimes se sentent enfin légitimes et sécurisées pour témoigner au grand jour de ce qu'elles subissaient depuis leur plus jeune âge, dans tous les milieux : famille et couple majoritairement, école, université, travail, soins, institutions, église, sport, milieux artistiques, espace public, transports... la liste est

tellement longue. Des hommes sont venus en renfort témoigner des violences sexuelles qu'ils avaient subies très majoritairement dans leur enfance. Aux yeux de tous, des pans entiers de notre société se sont révélés gangrenés par les violences sexuelles. Le caractère systémique, sexiste, discriminant et politique de ces violences s'est imposé, et il devenait difficile, voire impossible pour un État comme la France, de ne pas reconnaître que les violences sexuelles représentaient un problème majeur, humain, de société et de santé publique.

À l'origine de ces deux mouvements, les affaires médiatisées autour de deux hommes de pouvoir accusés de violences sexuelles, le célèbre producteur américain Harvey Weinstein en 2017 et le politologue français Olivier Duhamel en 2021 ont joué un rôle de révélateur sur le déni et la loi du silence à l'œuvre pour ces violences. Il est apparu au grand jour que tout le monde savait de longue date que beaucoup avaient été complices ou lâches face à la domination exercée par ces hommes puissants, que les victimes avaient parlé, et que les faits avaient été rapportés à la justice en vain : les alertes des témoins avaient été méprisées, les victimes rejetées, culpabilisées, menacées, leurs soutiens intimidés, ce qui les avait bâillonnées durablement. La mise au jour de la stratégie de tout un système agresseur bien organisé pour assurer son impunité, ainsi que la dénonciation d'un discours dominant sexiste et de sa propagande anti-victimaire, associés à l'absence de déni institutionnel ont permis que les voix des victimes soient entendues et médiatisées comme jamais elles ne l'avaient été auparavant.

Avec #MeTooInceste, les médias français habituellement si prompts à relayer la culture du viol, se sont presque tous – pour une fois – résolument rangés du côté des victimes. La honte a semblé changer de camp, ce n'était plus aux victimes de se taire, de se cacher, de supporter ou de disparaître, mais aux agresseurs de partir et de rendre des comptes : Oliver Duhamel a démissionné de plusieurs de ses fonctions prestigieuses, entraînant à sa suite la démission de personnes qui savaient et qui n'avaient rien dit ni fait, comme le directeur de Sciences Po.

Nous avons le sentiment exaltant de vivre des moments historiques qui allaient changer le monde pour le rendre plus égalitaire,

moins violent et plus juste envers les principales victimes de ces violences sexuelles que sont les femmes, les filles et les personnes les plus vulnérables et discriminées. Internet et ses réseaux sociaux, qui avaient permis la diffusion internationale de la parole des femmes et un élan de solidarité sans pareil, nous apparaissaient comme un espace de lutte d'une puissance inégalée. Des revendications étaient soudain prises en compte, des lois votées, plus protectrices pour les enfants victimes. Le *backlash* qui a suivi n'en a été que plus violent et douloureux. La propagande haineuse anti-victimaire, un temps ébranlée, a repris le dessus, et l'impunité des agresseurs s'est même renforcée. La prise de conscience, du côté des autorités publiques, n'était que superficielle, sans réelle reconnaissance de la faillite de toutes nos institutions pour protéger les enfants et poursuivre les prédateurs. À aucun moment les plus hautes autorités de l'État n'ont reconnu leur responsabilité, présenté leurs excuses auprès des victimes et de leurs proches, ni proposé de réparations. Nous n'avons obtenu que quelques mesures, très loin de la politique prioritaire et des réformes ambitieuses nécessaires.

L'espace d'un moment, nous avons oublié le côté sombre et haineux d'Internet, nous n'avons pas voulu voir que nous étions dans une bulle avec son effet loupe, tout ce qui nous paraissait si grandiose n'avait finalement pas touché tant de monde que cela. Notre enquête menée par Ipsos début 2022 nous a rappelés à la réalité : 64 % des personnes interrogées ne savaient pas ce qu'était le mouvement #MeTooInceste ; parmi celles qui le connaissaient, 60 % considéraient qu'il avait eu un impact positif, mais 60 % (surtout des hommes), pensaient qu'il faisait courir des risques de délation... Avec tout de même un « prix de consolation » : la moitié des Français interrogés pensaient qu'on n'en fait toujours pas assez pour médiatiser les affaires d'inceste.

En 2022, il est absolument désespérant de constater que les femmes et les filles continuent à subir dans le monde toujours autant de graves violations des droits humains : féminicides, viols, mutilations sexuelles, mariages forcés, violences conjugales, exploitation domestique et sexuelle, traite des êtres humains... et d'assister à d'inconcevables régressions des droits des femmes dans de nombreux pays. Sur Internet, une guerre qui ne dit pas son nom fait

rage contre les femmes et les filles avec une explosion des discours de haine misogynes et antiféministes, du cyberharcèlement et du nombre d'images et de vidéos de viols. La cyberpédocriminalité y est galopante et terrifiante : le nombre de signalements d'images et de vidéos de violences sexuelles concernant des enfants double chaque année, et dépasse 80 millions en 2021. Cette cyberpédocriminalité sexuelle touche à 96 % des filles, qui sont de plus en plus jeunes (la majorité a moins de 10 ans) et qui subissent des actes de plus en plus cruels et barbares.

La marche va être longue et la lutte nécessitera une détermination sans faille. Nous n'avons pas fini de nous battre pour la cause des victimes, pour qu'elles soient secourues, protégées, informées, pour que leurs psychotraumatismes soient soignés et pour qu'elles obtiennent justice et réparation. Sans oublier de mener une bataille acharnée pour en finir avec toutes les discriminations et la culture du viol véhiculées par les discours de propagande sexiste et anti-victimaire.

Finalement, avec #MeToo le vent n'a tourné que pour les victimes, qui se sont reconnues, fédérées, soutenues et libérées pour beaucoup de leur culpabilité et de leur honte, entretenues jusqu'alors par le système agresseur, les discours mystificateurs et l'absence d'informations primordiales sur les psychotraumatismes. Pour le camp des agresseurs, des hommes dans plus de 90 % des cas, rien ou presque n'a bougé, ils conservent le privilège exorbitant de pouvoir exploiter, esclavagiser et détruire sexuellement les femmes et les enfants en toute impunité, privilège qui n'est pas près d'être aboli. Et les institutions, qui restent sourdes à la souffrance des victimes et bafouent leurs droits les plus fondamentaux, s'en rendent complices. Et cette trahison des institutions a pour effet d'aggraver les traumatismes des victimes et leurs répercussions sur leur santé mentale (Goldsmith *et al.*, 2012).

Que s'est-il passé exactement pour que nous en soyons encore là ?

Depuis 2013, nous n'avons pas cessé de nous mobiliser pour obtenir des avancées au prix de lutttes acharnées !

Depuis 2013, avant même le déferlement des mouvements #MeToo et #MeTooInceste, de nombreuses victimes, dans le cadre de procès emblématiques, documentaires, romans autobiographiques, pièces de théâtre, films, et de campagnes menées par des associations ont témoigné et porté avec nous une parole engagée pour faire connaître la réalité des violences sexuelles et de leurs conséquences et plus particulièrement de la pédocriminalité et de l'amnésie traumatique. Pour n'en citer que quelques-uns : les remarquables documentaires *L'école en bateau*, *l'enfance sabordée*¹ de Laurent Esnaut et de Réjane Varrod et *L'enfance abusée, chronique d'un déni*² de Sylvie Meyer, *Le Petit Vélo blanc*³ de Mie Kohiyama sous le pseudo de Cécile B., *La Consolation*⁴ de Flavie Flament, *Les Chatouilles*⁵ d'Andréa Bescond, *La petite fille sur la banquise*⁶ d'Adélaïde Bon, l'association des victimes du père Preynat La Parole Libérée⁷. Ces paroles fortes ont été à l'origine de campagnes, d'auditions, de missions, ainsi que des débats au sein de l'Église avec la mise en place d'une Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église (la CIASE), également appelée « commission Sauvé », créée par la Conférence des évêques pour enquêter sur l'ampleur des violences commises par des membres du clergé depuis 1950 à l'encontre d'enfants et d'adultes vulnérables, par laquelle nous avons été auditionnée.

Parallèlement la connaissance sur la réalité des violences sexuelles et de leurs conséquences s'est bien améliorée. De nombreuses enquêtes internationales et nationales ont permis d'en dresser un

1. *L'école en bateau, l'enfance sabordée* sur YouTube : <https://www.youtube.com/watch?v=gAgbyk9xTZs>

2. *L'enfance abusée, chronique d'un déni* sur YouTube : <https://www.youtube.com/watch?v=nHkah-Nw74w>

3. *Le Petit Vélo blanc*, Cécile B., Calmann-Lévy, 2015.

4. *La Consolation*, Flavie Flament, Jean-Claude Lattès, 2016.

5. *Les Chatouilles*, film d'Andréa Bescond et Éric Métayer, 2018.

6. *La petite fille sur la banquise*, Adélaïde Bon, Grasset, 2018.

7. <https://www.laparoleliberee.org/>

tableau bien plus complet, avec des chiffres officiels incontestables (enquêtes de l'OMS, de l'INED, enquête VIRAGE¹, des ministères de l'Intérieur, de la Justice). Les résultats alarmants de notre grande enquête *princeps* de 2015 « Impact des violences sexuelles de l'enfance à l'âge adulte » (IVSEA, 2015), corroborés par de nombreuses enquêtes récentes, ont éclairé d'un jour cru le *continuum* des violences sexuelles que subissaient les femmes depuis leur petite enfance, la gravité des conséquences et la maltraitance inconcevable dont elles faisaient l'objet tout au long de leurs parcours : 81 % des premières violences sexuelles rapportées avaient été subies avant 18 ans, 51 % avant 11 ans, 21 % avant 6 ans, 70 % d'entre elles en avaient subi à nouveau dans leur vie, 83 % déclaraient n'avoir jamais été protégées ni reconnues comme victimes ; et lorsque les premières violences avaient eu lieu dans l'enfance, 96 % évoquaient des conséquences importantes sur leur santé mentale. Elles témoignaient de la difficulté d'accéder à des soins spécialisés : seules 10 % avaient eu accès à des soins d'urgence et il leur avait fallu 13 ans en moyenne pour trouver une prise en charge spécialisée, après de nombreuses errances diagnostiques et des soins inappropriés ; et 30 % n'avaient jamais eu accès à des soins spécialisés. Quant à la prise en charge judiciaire, la plupart des victimes qui avaient pu porter plainte décrivaient des maltraitements au cours de leurs parcours judiciaires, au point d'augmenter significativement leur risque de passage à l'acte suicidaire.

De belles avancées législatives ont été obtenues en 2016, grâce à la mobilisation très importante de nombreuses associations, comme celles concernant le renforcement de la lutte contre le système prostitutionnel et la pénalisation du client ou la réforme de la protection de l'enfance ; elle a replacé l'intérêt supérieur de l'enfant au centre de toute prise en charge et la réintroduit l'inceste dans le Code pénal. Et si, au début de l'année 2017, nous avons perdu une partie de la bataille que nous menions pour une imprescriptibilité des crimes sexuels lors du vote de la réforme de la prescription, cette loi a doublé les délais pour les délits et les crimes sur les

1. VIRAGE : Violences et rapports de genre ; enquête réalisée en 2015, rapport de synthèse en 2017.

victimes majeures (les faisant passer respectivement à 6 et 20 ans). Cependant, le Parlement a rejeté l’allongement à 30 ans après la majorité pour les crimes sexuels sur mineurs, et s’est opposé catégoriquement à l’imprescriptibilité des crimes sexuels et à la levée de prescription pour amnésie traumatique. La suite a semblé plus prometteuse grâce à Laurence Rossignol, ministre des Familles, de l’Enfance et des Droits des femmes : elle a mis en place une mission de consensus sur le délai de prescription des crimes sexuels commis sur les mineurs où nous fûmes auditionnée ; cette mission a été codirigée par Flavie Flament, qui avait médiatisé dans son livre *La Consolation* l’impossibilité – du fait de la prescription – de porter plainte pour des viols commis dans son enfance par un photographe connu ; elle n’avait pu le faire plus tôt en raison d’une longue période d’amnésie traumatique, comme c’est le cas pour de 40 à 50 % des victimes de violences sexuelles dans l’enfance (MTV/Ipsos, 2019). Les conclusions de cette mission ne s’opposaient pas à une imprescriptibilité, précisaient même que cette suppression de prescription ne serait en aucun cas anticonstitutionnelle, et recommandaient clairement un allongement de la prescription à 30 ans après leur majorité pour les crimes sexuels sur les enfants. Dans la foulée, Laurence Rossignol a créé l’événement en mars 2017, avec le tout premier plan interministériel de lutte et de mobilisation contre les violences faites aux enfants, qui a fait de la lutte contre l’inceste et de la prise en charge des psychotraumatismes des axes majeurs de ce plan, comme nous l’avions demandé lors de nos auditions.

À force de publications, de formations, de conférences, d’auditions, d’interviews, de documentaires et de vidéos (telles que celles du site gouvernemental Arrêtons les violences¹ de la Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF),

1. <https://arretonslesviolences.gouv.fr/>

où j'explique la sidération, la mémoire et la dissociation traumatiques¹), le psychotraumatisme est sorti petit à petit de l'ombre et a obtenu une certaine reconnaissance. La médiatisation du traumatisme des victimes des attentats terroristes du 13 novembre 2015 et des autres attentats qui ont suivi a accéléré cette mise en lumière de la gravité des conséquences psychotraumatiques après des traumatismes majeurs, et la difficulté pour les victimes d'être prises en charge. Les très nombreuses interviews concernant les attentats nous ont permis d'expliquer précisément les atteintes neurologiques liées au trauma, les mécanismes des psychotraumatismes et leurs conséquences à long terme sur la santé ; nous avons pu insister sur l'universalité de ces conséquences, qui sont évitables si on traite les psychotraumatismes, d'où la nécessité de soigner le plus tôt possible les victimes traumatisées. Et par la même occasion, nous avons dénoncé l'insuffisance criante de l'offre de soins et le faible nombre de professionnels de santé formés, ce qui exposait la grande majorité des victimes à une perte de chances intolérable, tout en rappelant la situation alarmante des autres victimes traumatisées par des violences intrafamiliales, conjugales et/ou sexuelles. Commença alors une prise de conscience politique du fait que les conséquences psychotraumatiques des violences représentent un problème de santé publique majeur : la ministre des Droits des femmes Najat Vallaud-Belkacem reconnut la nécessité de créer des centres de prise en charge des psychotraumatismes accessibles et gratuits pour les victimes, avec des professionnels formés. La Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF), mise en place en 2013 et à laquelle je participais activement, mettait en ligne des outils de formation sur les violences et leurs conséquences psychotraumatiques pour les professionnel·le·s de la santé, et organisait au ministère de la Santé la formation systématique de référents médecins, sages-femmes, infirmier·e·s, dentistes... Et en 2016, la Direction générale de l'offre de soins (DGOS) lançait un

1. Les conséquences psycho-traumatiques des violences, Muriel Salmona pour la MIPROF -Paroles d'experts, sur YouTube : <https://www.youtube.com/watch?v=WuzUO697Iw8>

groupe de travail – dont je faisais partie – pour élaborer un cahier des charges destiné à la création de centres du psychotraumatismes pour les adultes et les enfants ; l'accent était mis sur une prise en charge holistique, sur le modèle de celle mise en place à l'hôpital Panzi, en République démocratique du Congo, par le D^r Denis Mukwege. Nous obtenions l'assurance de l'ouverture à terme de 100 centres sur la France et l'outremer, un par territoire de santé mentale (ce qui était encore loin des 330 centres de prises en charge des victimes de violences sexuelles exigés par La Convention européenne d'Istanbul sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, ratifiée par la France en 2014), avec, dans un premier temps, la création rapide de 10 centres. Notre cahier des charges obtenait la validation du Comité de pilotage de la psychiatrie. Mais il n'était toujours pas question de la formation systématique des professionnels de santé, ni en initial ni en continu, et l'accès à des soins spécialisés reste toujours aussi aléatoire et difficile pour les victimes, alors qu'il est nécessaire que les soins soient les plus précoces possible : la compréhension des mécanismes psychotraumatiques et le décryptage de leur mémoire traumatique sont en effet vitaux pour les victimes, comme nous le verrons.

Depuis 2014, le psychotraumatisme a fait son apparition dans le cadre des formations continues puis initiales de l'École nationale de la magistrature (ENM). Grâce principalement au juge Édouard Durand (actuellement co-président de la CIIVISE¹) plusieurs sessions consacrées aux violences faites aux enfants, aux violences conjugales et aux violences sexuelles ont lieu chaque année ; j'y participe, avec à chaque fois une demi-journée consacrée aux psychotraumatismes, à leurs mécanismes et leurs conséquences. Et policiers et gendarmes se voient proposer de plus en plus de formations intégrant les psychotraumatismes ; il faut noter la création remarquable d'une plateforme internet de signalement des

1. Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants.

violences sexistes et sexuelles¹ avec 24 h/24 la possibilité d'échanger par tchat avec des policiers ou des gendarmes que nous avons spécifiquement formés aux violences sexuelles et à leurs conséquences (mesure que nous avons demandée et obtenue grâce à Marlène Schiappa, la secrétaire d'État chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations (2017-2020)) ; les retours sur cette plateforme sont très positifs, mais elle reste malheureusement trop méconnue du grand public : 13 % seulement des Français la connaissent (MTV/Ipsos, 2022).

Au niveau international, de grands espoirs se sont fait jour pour notre lutte, avec la création en 2018, à Liège, de la chaire internationale sur les violences sexuelles faites aux femmes et aux filles en situation de conflits, dite « chaire Mukwege », dont je suis membre du comité scientifique. Cette chaire a pour but de développer les recherches interdisciplinaires afin de promouvoir et d'améliorer la prise en charge holistique des victimes et de lutter contre l'impunité ; rappelons que le D^r Denis Mukwege a eu le prix Nobel de la paix en 2018 pour ses actions en faveur des victimes de viols, et a été nommé au conseil scientifique de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en 2021. Depuis 2018, nous travaillons pour améliorer la prise en compte des psychotraumatismes comme éléments de preuves médico-légales dans les procédures judiciaires pénales et de réparations, dans le cadre de la prise en charge médicale et psychologique des victimes . Il s'agit de montrer que connaître, identifier, analyser et traiter les conséquences psychotraumatiques est une nécessité thérapeutique et juridique pour les victimes. Les symptômes psychotraumatiques sont non seulement une preuve du traumatisme subi et de sa gravité, mais permettent également une « autopsie psychique détaillée de la scène de crime » qui va livrer de nombreux indices sur son déroulement et corroborer les récits des victimes. L'analyse et l'identification des manifestations de la mémoire traumatique de la victime et des stratégies qu'elle met en place pour y échapper ou pour l'anesthésier permettent d'établir des liens, de donner du sens, d'identifier d'innombrables détails et

1. <https://www.service-public.fr/cmi>

éléments de compréhension concernant le crime lui-même et son contexte, la stratégie et la mise en scène de l'agresseur, ce qu'il a dit et fait, et ce que la victime a subi et ressenti. En plus d'être un outil thérapeutique essentiel permettant la restauration de l'intégrité et de la dignité des victimes, l'analyse psychotraumatologique est un outil scientifique médico-légal qui participe à la recherche de la vérité, en corroborant, voire en complétant le récit des victimes et en fournissant de nombreux indices concordants dans le cadre d'enquêtes judiciaires pénales ou civiles. Ces indices permettent, même en l'absence de témoins, d'atteintes corporelles et de preuves ADN, de qualifier les faits de violences sexuelles, de poursuivre et condamner les agresseurs. C'est essentiel pour l'obtention d'une reconnaissance et de l'ouverture de droits, en termes de prise en charge et de réparations.

Dans ce contexte, les mouvements historiques #MeToo et #MeTooInceste ont apporté un formidable vent d'espoir !

Et c'est dans ce contexte que nous avons assisté, médusés, au séisme provoqué aux USA par l'article du *New York Times* du 5 octobre 2017 sur l'affaire Weinstein, et au retentissement international des révélations en cascades d'actrices célèbres – une centaine – accusant de violences sexuelles le producteur le plus puissant d'Hollywood, Harvey Weinstein. Ces révélations ont été à l'origine du mouvement international, spontané et puissant de libération de la parole des victimes de violences sexuelles et d'une solidarité inédite, avec les *hashtags* #MeToo et en France #BalanceTonPorc, créés sur les réseaux sociaux. Ce mouvement s'est mis à déferler, à se décliner sur tous les modes (#TimesUp, #WhyIDidntReport, #MeTooGay, #MeTooChurch, #MeTooTheatre, #MeTooSport, etc.) et à atteindre de plus en plus de milieux et de plus en plus de pays jusqu'à l'Inde, le Japon, etc.

En France, si le mouvement #MeToo n'a pas eu, dans un premier temps, un grand retentissement, il a servi d'accélérateur pour que les parlementaires et le gouvernement proposent des réformes à partir de nos revendications. Au nom de l'association

Mémoire Traumatique et Victimologie¹, dont je suis la présidente, j'ai remis le 20 octobre 2017, notre Manifeste contre l'impunité des crimes sexuels² à la secrétaire d'État chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, Marlène Schiappa. Ce manifeste, cosigné par 29 associations et ONG et plus de 100 000 signataires, après un constat de l'impunité des crimes sexuels en France, exigeait la mise en place de 8 mesures urgentes. Plusieurs de ces mesures ont été reprises lors du discours engagé du président de la République nouvellement élu, Emmanuel Macron, à l'occasion de la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes du 25 novembre 2017 : il a ainsi manifesté sa volonté de lutter contre les violences sexistes et sexuelles dans le cadre de la grande cause du quinquennat : faire progresser l'égalité femme-homme. Notons cependant une ombre de taille dans ce beau tableau, l'utilisation à 3 reprises, à propos du mouvement #MeToo, du terme de « délation », prémices du *backlash* que nous allions ensuite subir de plein fouet.

Dans la foulée de ce discours, un plan national de lutte contre les violences sexistes et sexuelles a été promulgué, avec de belles promesses, dont deux mesures phares que nous revendiquions, entre autres, pour lutter contre les violences sexuelles faites aux mineurs : une sur les délais de prescription des crimes sexuels et une sur la création d'un seuil d'âge du non-consentement aux actes sexuels. La France étant un des très rares pays à ne pas en avoir de seuil d'âge, le président de la République ainsi que Marlène Schiappa se sont déclarés favorables à l'instauration d'un seuil d'âge du non-consentement à 15 ans, comme nous le demandions.

Ce seuil d'âge du non-consentement était une mesure législative très attendue de ce plan pour lutter plus efficacement contre la pédocriminalité : en 2017, deux décisions judiciaires avaient fait scandale, en ne reconnaissant pas comme des viols des actes de pénétrations sexuelles sur des petites filles de 11 ans par des adultes de 21 et 27 ans. Selon les magistrats, la violence, la menace et

1. <https://www.memoiretraumatique.org/>

2. « Stop à l'impunité des crimes sexuels – Manifeste et pétition », sur <https://www.memoiretraumatique.org/>

surtout la contrainte et la surprise n'étaient pas caractérisées, ce qui revenait à considérer ces enfants comme consentantes. Que des petites filles, malgré leur jeune âge et le traumatisme qu'elles avaient subi, puissent être considérées comme consentantes avait provoqué une onde de choc parmi la population. Beaucoup de personnes avaient alors découvert avec stupéfaction et incrédulité que notre loi ne fixait pas de seuil d'âge du consentement en dessous duquel les actes sexuels étaient automatiquement considérés comme des agressions sexuelles ou des viols, sans avoir à prouver la violence, la contrainte, la menace ou la surprise et donc le non-consentement de l'enfant. L'absence d'un tel seuil légal impliquait de devoir rechercher si l'enfant avait consenti ou non à ces actes sexuels. Des enfants très jeunes pouvaient donc être considérés comme consentants à des pénétrations sexuelles commises par un adulte. Ces pénétrations étaient interdites en dessous de 15 ans, mais considérées comme des délits d'atteinte sexuelle et non comme des crimes de viol (seule une jurisprudence de 2005 protégeait les moins de 5 ans). Cela signifiait à la clé des condamnations légères avec le plus souvent du sursis pour les agresseurs. Ces décisions judiciaires avaient provoqué en France et à l'étranger un mouvement de remise en cause de nos lois et de notre justice : celles-ci, en participant à l'impunité des délits, et des crimes sexuels sur mineurs, voire en la cautionnant, ne permettaient à l'évidence pas de protéger efficacement les enfants de violences sexuelles commises par des adultes.

En ce début 2018, nous avons été auditionnés de nombreuses fois et le contexte semblait donc porteur, mais c'était sans compter avec de puissantes forces réactionnaires qui n'ont pas tardé à enrayer ce premier vent de réformes.

Le 8 janvier 2018, nous avons découvert, atterrés, en première page du *Monde*, une tribune signée par 100 femmes défendant « une liberté d'importuner, indispensable à la liberté sexuelle » avec comme figure de proue l'actrice Catherine Deneuve. Nous nous attendions, bien sûr, à des retours de balancier, mais pas à celui de femmes à la parole suffisamment décomplexée pour oser faire l'apologie de la domination masculine en matière de sexualité. En

usant des stéréotypes éculés que nous dénoncions depuis si longtemps, elles ont osé nier la réalité des violences sexuelles et de leurs conséquences sur la vie et la santé de celles qui en sont victimes. En ne reconnaissant pas le droit des femmes à ne pas subir d'atteintes à leur intégrité physique et mentale et à leur dignité, elles ont attaqué, méprisé et culpabilisé les femmes qui avaient le courage de témoigner des violences sexuelles qu'elles avaient subies ainsi que les militantes féministes qui les soutenaient. En résumé, avec une indécence tranquille, elles ont tenu un discours d'adhésion au déni et à la « culture du viol », qui est le discours de propagande caractéristique du système agresseur et de ses complices. Nous ne pensions pas que des femmes connues, des actrices, des écrivaines, des journalistes, utiliseraient leur notoriété et leur discours d'autorité pour présenter le mouvement #MeToo comme une campagne de délation, et voler au secours de ces pauvres « porcs » que des féministes puritaines, haïssant les hommes et la sexualité voulaient livrer aux abattoirs dans « une justice expéditive »... Et cela arrivait au moment même où, aux USA, le projet *Time's Up* (« C'est fini »), initié par de grands noms féminins d'Hollywood, venait d'organiser un grand élan de solidarité pour protéger les victimes de violences sexuelles les plus précaires et leur apporter une aide financière. S'en est suivi un festival de déclarations provocatrices par des femmes influentes sur le fait qu'on pouvait jouir d'un viol et ne pas en être traumatisée.

Ce *backlash* et cette propagande ont contaminé l'élaboration du projet de loi, et malgré des votes au Sénat favorables à l'imprescriptibilité, à la levée de prescription en cas d'amnésie traumatique, et à des seuils d'âge du non-consentement, faute de courage politique, avec mauvaise foi, et sous couvert de faux prétextes et d'un avis défavorable du Conseil d'État, les mesures phares les plus attendues n'ont pas été votées en août 2018 (loi Schiappa). Le délai de prescription des crimes sexuels commis sur les mineurs a été prolongé à 30 ans après la majorité, et la définition du viol améliorée avec la prise en compte des actes de pénétration auxquels l'auteur demande à la victime de se livrer sur lui-même, mais le seuil d'âge du non-consentement promis par le gouvernement et le président lui-même pour les mineurs de moins de 15 ans, et